



Etranger marié à une française, et papa.

Par **fraction**, le **10/05/2016** à **18:55**

Bonjour,

J'ai été victime d'un mariage gris, mes jumelles sont nées depuis 2 mois, mon divorce est en cours, leur père a fui au Maroc car son visa d'un an est terminé.

Ma question est : peut-il obtenir ses papiers et vivre en France tout en sachant que nous n'avons jamais vécu ensemble.

Par avance, merci.

Par **fraction**, le **10/05/2016** à **23:51**

j espère vivement recevoir des réponses en vous remerciant.

Par **fraction**, le **12/05/2016** à **10:20**

Bonjour je me permets de revenir vers vous . Quelqu' un peut il me répondre en vous remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **14/05/2016** à **10:36**

bonjour,

j'ignore comment vous allez pouvoir divorcer sans la présence de votre mari.

pour les papiers de votre mari, vous devez informer la préfecture de la rupture de la vie commune en indiquant que votre mari a quitté le territoire français et qu'il ne subvient pas à l'entretien et à l'éducation de ses enfants, cela devrait empêcher votre mari d'obtenir un visa ou titre de séjour comme conjoint de français ou parent d'enfant français.

mais il reste le père de ses enfants et à ce titre il pourra toujours essayer d'obtenir un visa pour voir ses enfants.

ce qui me surprend dans votre message c'est que vous indiquez n'avoir jamais vécu avec votre mari ce qui est surprenant quand on se marie et que vous avez eu quand même des enfants.

salutations